

CONFÉRENCE SUR JEAN CALVIN, TÉMOIN D'UNE AUTRE DÉMARCHE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Parler de *Jean Calvin, témoin d'une autre démarche économique et sociale* ne constitue pas, à l'heure actuelle, un acte irresponsable mais bien au contraire raisonné et volontaire car ce réformateur français ne représente pas pour nous un intérêt seulement en raison du cinq centième anniversaire de sa naissance mais bien plutôt parce qu'il a développé une réflexion et mené une action fort intéressantes dans ces deux domaines économique et social ; bien plus sa réflexion et son action peuvent être pour nous suffisamment stimulantes au point de nous rendre capables de proposer à notre tour des éléments de réponses en lien avec notre temps.

Mais à l'inverse, l'actualité de notre époque est telle que je ne vous propose pas ce soir de ne faire que de l'histoire, ce qui serait mal honorer l'état critique qui est celui de notre société et les malaises qui sont ceux de nos contemporains parmi lesquels nous sommes peut-être !

Voilà pourquoi je vous propose ce soir un exposé en deux parties distinctes mais non séparées : la première sera consacrée à la présentation de la démarche de Jean Calvin en matière économique et sociale dont j'indique à nouveau qu'elle est de l'ordre de la réflexion et de l'action, Calvin ne s'étant pas contenté d'écrire ni même de parler mais il a aussi agi avec les moyens qui étaient les siens, à savoir ceux d'un pasteur, d'un théologien et d'un organisateur dont beaucoup reconnaissent qu'ils étaient hors normes. La seconde partie sera consacrée à la recherche de réponses concrètes à ce qui me semble être autant une crise spirituelle qu'une crise seulement économique ou financière. Ceci pour nous permettre de dépasser cette impression pessimiste voire désespérante liée à la crise afin de déboucher sur une certitude consistant à dire et à croire qu'une crise peut toujours être également l'occasion favorable pour une remise en question personnelle, familiale, communautaire, collective, voire sociale et donc pour des décisions marquées par une meilleure prise en considération de ce qui constitue l'humanité véritable commune aux êtres humains. J'ajoute à cela un présupposé qui est aussi une conviction : les êtres humains sont les sujets de l'économie ; ce présupposé et cette conviction font partie de ce que l'on appelle la conformité au réel : j'aurai l'occasion de reprendre cette catégorie de pensée dans la deuxième partie.

I. Jean Calvin dans son temps, témoin d'une autre démarche économique et sociale

A. Le temps de Jean Calvin : la situation économique et sociale à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance

En effet, pour avoir une chance de bien comprendre la démarche de Jean Calvin, il nous faut mieux saisir l'époque dans laquelle il situe nécessairement son action et sa réflexion. Nous sommes alors au début et plus largement dans la première moitié du XVIème siècle, puisque Calvin a vécu de 1509 à 1564. Calvin est contemporain tout particulièrement de trois monarques connus : en France, François Ier, en Allemagne, Charles Quint, en Angleterre,

Henri VIII. Il est redevable de ce mouvement de renouveau que les historiens appellent la Renaissance qui est aussi un retour à la lecture des textes anciens, ceux de l'Antiquité païenne, juive ou chrétienne et donc en particulier de la Bible, Ancien et Nouveau Testaments. Du point de vue économique et social, c'est aussi un temps marqué par des bouleversements dus en particulier à des découvertes dont la plus connue est celle de Gutenberg avec l'invention des caractères mobiles, invention qui va révolutionner l'imprimerie et va contribuer fortement à la diffusion de la pensée, en particulier celle de la Réforme. Il convient aussi de mentionner les découvertes de l'Amérique par Christophe Colomb qui auront des répercussions sur l'exploitation des richesses de ces pays : très vite en effet, ce sont les métaux précieux qui arriveront en masse dans les pays d'Europe. Par ailleurs, l'économie de la fin du Moyen Age est déjà marquée par des contrastes saisissants entre une partie de la population touchée par la misère et une autre partie concernée par l'enrichissement de familles grâce au développement de certaines corporations. C'est également le changement en profondeur de la société avec le développement des villes et l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale, celle des bourgeois c'est-à-dire les habitants des bourgs, au détriment de la noblesse et du régime féodal. Mentionnons ici l'essor d'une ville comme Anvers, centre industriel et commercial ; dans le même sens, relevons le développement des échanges commerciaux et le surgissement d'une nouvelle catégorie sociale, celle des marchands et ceci dès le XIIIème siècle, provoquant en contrecoup la dégradation des conditions de travail de bon nombre d'artisans, en particulier dans l'industrie drapière. Une autre profession prend son essor durant cette période, celle des banquiers, ce qui amène à prendre position sur le prêt à intérêt ; nous aurons l'occasion d'en parler précisément avec Calvin.

De grandes fortunes se construisent à cette époque, telle celle des FUGGER grâce à l'exploitation des mines d'argent au Tyrol, en Bohême et Hongrie. Mais à l'inverse, nous pouvons retenir que, déjà à cette époque, une hausse des prix se produit, provoquée par l'apport de monnaies et de métaux. Cela amènera les responsables politiques à prendre des décisions économiques, mais également les prédicateurs de l'Évangile à dénoncer enrichissements et paupérisations.

B. Les propositions et l'action de Jean Calvin dans les domaines économique et social

Jean Calvin fait porter sa réflexion et son action sur la réforme de l'Église mais aussi de la société. Ici, il est utile de noter qu'il prend en considération l'époque qui est la sienne et qui ne se caractérise pas par la séparation de l'Église et de l'État mais aussi qu'il met en place les conditions nécessaires à un dialogue mais sans confusion des pouvoirs de l'un et de l'autre. Calvin ne se contente donc pas de refonder l'Église sur la connaissance et la prédication de l'Évangile considérée comme Bonne Nouvelle pour les êtres humains mais il développe toute une réflexion en prise avec la vie concrète, tout particulièrement en matière d'éthique, la compréhension du comportement de l'être humain dans ses dimensions individuelle,

interpersonnelle et sociale. J'y insiste parce que c'est précisément une des caractéristiques de la pensée et de l'action du réformateur : la dimension sociale.

Chez lui tout particulièrement, l'Évangile a une portée concrète, y compris pour la société des hommes. C'est ce qui l'amènera à énoncer des propositions concrètes en matières économique et sociale. Antérieurement à son arrivée à Genève, la Réforme tout récemment adoptée dans cette ville a abouti à la création de l'hôpital général dès 1535, pour porter assistance aux malades, aux pauvres, aux orphelins et aux personnes âgées. Calvin, quant à lui, développera, à la suite de son séjour à Strasbourg et grâce à son travail avec Martin BUCER, le réformateur de cette ville, le ministère des diacres, destiné à apporter aides aux nécessiteux, aux étrangers venus se réfugier à Genève alors qu'ils ont été persécutés dans leur propre pays, dont la France, pour fait de religion. Mais il est aussi très intéressant de noter que la réforme est aussi celle de la cité : Calvin et les autres pasteurs de Genève dialoguent avec le magistrat de la ville pour que celui-ci prenne des mesures économiques de nature à limiter l'accaparement des richesses et la spéculation mais également afin que les produits alimentaires de base soient à la portée de tous : ainsi est fixé le prix du pain, de la viande et du vin, et ceci dès 1536. Nous aurons aussi à mesurer les résultats de ce dialogue avec le magistrat dans le domaine très précis de la fixation du taux d'intérêt dans le cas du prêt bancaire.

Autre mesure d'ordre économique et sociale, le développement de l'industrie du tissage afin de favoriser la création d'emplois. Calvin va plus loin en demandant l'augmentation des rémunérations.

Bien plus, il s'élève contre ceux qui ne paient pas régulièrement leurs employés : en ne leur donnant pas leur moyen de vivre, ils commettent un crime !

Mais avant de continuer sur les propositions précises, il me semble important de bien comprendre dans quel cadre général le réformateur situe sa réflexion et son action.

1. Une affirmation fondamentale : l'être humain est vraiment conforme à sa dignité humaine quand il accepte de se comprendre comme être en dialogue.

L'homme et la femme sont ainsi pleinement reconnus dans leur humanité véritable quand ils se considèrent et sont considérés par les autres comme des êtres en dialogue. C'est dire qu'ils ne sont pas humains quand ils se perçoivent seulement comme êtres individuels en développant des réactions égoïstes et en ne raisonnant que dans l'instant, dans l'immédiateté : cela a aussi des répercussions dans le domaine économique et social ; l'individualisme en ce sens que l'être qui se comprend comme cela ne se soucie pas d'établir des relations saines avec ces contemporains et ne les perçoit plus que de manière utilitaire, l'immédiateté dans la mesure où il fausse ainsi sa compréhension des mécanismes économiques qui ne fonctionnent bien que sur un temps durable, ce que l'on appelle le long terme ! Cette affirmation a aussi évidemment d'autres conséquences concrètes, y compris dans notre thème des relations économiques et sociales. L'être humain ne peut jamais être considéré comme objet d'une économie considérée comme l'emportant sur l'homme ; pour

plagier une célèbre parole de Jésus rapportée par l'évangile : *le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat*, (voir Matthieu 2, 27), il nous faut dire avec une conviction inébranlable que *l'économie est faite pour l'homme et non l'homme pour l'économie*. Ici aussi cette affirmation est fondamentale pour comprendre comment situer l'homme : il est bien sujet de l'économie et non écrasé, aliéné par elle !

Puisque l'être humain est fondamentalement un être en dialogue, il lui faut alors accueillir concrètement cette dimension constitutive de son être en vivant le dialogue. Ici aussi cette affirmation a des conséquences pratiques dans la compréhension des relations avec les autres êtres : celles-ci sont de deux sortes, les relations interpersonnelles et les relations sociales.

L'observation de ces relations nous permet de retenir que celles-ci peuvent être conflictuelles. Voilà pourquoi nous ne pouvons nous contenter d'affirmer que l'être humain est un être de dialogue, il nous faut aussi ajouter qu'il y a des préalables nécessaires pour que ces relations soient heureuses.

Voilà pourquoi Calvin porte sa réflexion et son action sur les êtres humains, qu'ils soient pris en considération dans leur dimension personnelle, interpersonnelle et sociale.

2. Les relations de l'homme avec l'argent : le salaire et le prêt à intérêt

Il est intéressant de noter que Calvin porte son attention sur ce qu'il considère à la lumière de l'enseignement du Christ et de sa méditation des textes bibliques comme une idole : *Ce n'est point sans cause que saint Paul dit que l'avarice est idolâtrie. De fait nous voyons comme tous les jours ceux qui se veulent enrichir font hommage au diable. Ils ne le diront pas de bouche mais la chose montre que leur intention est telle et qu'ils sont tellement transportés que Dieu ne leur est rien et Satan leur est tout* (Sermon sur l'harmonie évangélique). Mais il ne se contente pas de cette affirmation d'ordre théologique ; il considère aussi l'argent du point de vue de son rôle économique. En effet, le réformateur tient bien sûr un discours théologique en affirmant par exemple : *Dieu ne doit rien à personne*, ou encore : *Dieu ... nous fait ce bien de nous rendre une récompense gratuite*, et ceci pour corriger notre paresse et nous donner meilleur courage (voir Commentaire de l'évangile de Jean). Toute rémunération est donc un effet de l'amour gratuit de Dieu. Par là il nous montre qu'il est à l'œuvre pour sauver et nourrir ses enfants. Mais Calvin tient aussi un discours au plan strict de l'économie et de la vie sociale. La conséquence pratique de l'affirmation théologique en est que l'homme ne peut pas à sa guise disposer du salaire de son prochain. Car c'est non seulement commettre une injustice sociale mais bien plus s'opposer à la grâce de Dieu. Calvin va jusqu'à dire que retenir le salaire de son employé, c'est en fin de compte commettre un crime car en procédant ainsi on lui enlève ses moyens de subsister !

Alors que Max Weber a accusé Calvin d'être le père du capitalisme, je vois avec plusieurs des spécialistes du réformateur, qu'il est celui qui affirme le plus en cette période d'un développement de l'économie les limites qu'il convient de fixer afin que celle-ci ne devienne pas une puissance qui aliène l'être humain.

Il est un autre point qu'il est important de comprendre en lien avec le temps qui est celui de Calvin : il s'agit de la délicate question du prêt à intérêt ; alors que l'Eglise catholique avait en principe interdit le prêt à intérêt et reconnaissait plusieurs exceptions à ce principe, Calvin opère avec réalisme, en observant ce qui est en train de connaître un développement foudroyant, sans pour autant acquiescer à ce qui est en train de se passer. Le prêt est en train de se développer fortement. Et arrêter cette évolution reviendrait à stopper le développement économique ; Calvin agit donc avec subtilité d'abord en distinguant deux sortes de prêts puis en demandant et obtenant la limitation du taux d'intérêt.

Premier point : Calvin distingue entre les prêts en vue de la consommation et les prêts en vue d'entreprendre une action économique et de dégager de cette entreprise un bénéfice. Les premiers sont des prêts qui visent à secourir le pauvre et sont donc improductifs pour le débiteur : ils ne méritent donc aucun intérêt. Les seconds, au contraire, permettent au débiteur de réaliser un gain supplémentaire et peuvent donc supporter un partage du gain entre le débiteur et le créancier, celui-ci pouvant donc recevoir un intérêt.

Mais cela est suivi d'une décision du magistrat de Genève qui rend ainsi manifeste le fait que l'action de Calvin porte ses fruits : le taux d'intérêt ne peut dépasser 5% puis 6,66 % !

De plus les pasteurs de Genève poursuivront ce combat à la suite de la mort de Calvin en obtenant du magistrat qu'il lutte contre la spéculation.

3. Le travail et le repos

Il me paraît utile de prêter attention à ce que dit Calvin sur le travail et le repos. Le premier se fonde sur le travail même de Dieu, précisément sur son œuvre de création. Par les récits qui nous sont donnés dans la Bible et tout particulièrement dans le livre de la Genèse, nous pouvons comprendre que l'être humain est chargé de la responsabilité de gérer la création tout entière et pour cela est invité à y œuvrer comme Dieu l'a fait, c'est-à-dire par amour et dans la justice. Cela suppose donc un accueil par l'être humain et son acceptation de l'œuvre de Dieu ; il n'en est ainsi que le gérant et non le propriétaire.

Mais situé dans ce cadre, le repos n'est pas seulement une cessation d'activité mais il est bien plus l'accueil reconnaissant de cette œuvre de Dieu et l'acceptation par l'homme de ce service auquel Dieu l'appelle. Le repos consiste ainsi dans le fait de prendre du temps pour contempler et donc connaître l'œuvre de Dieu : c'est cela que signifie le commandement : *Souviens-toi du sabbat pour en faire un jour sacré* (voir Exode 20, 8). Voilà ce que Calvin en dit : *...Le Seigneur n'a pas simplement commandé aux hommes de se reposer chaque septième jour, comme s'il prenait plaisir à notre oisiveté ; mais à ce qu'étant délivrés de toutes autres affaires, nous appliquions plus franchement nos esprits à reconnaître le créateur du monde. Bref, c'est un loisir ou repos sacré, lequel tire les hommes hors des empêchements du monde pour les faire du tout adonner à Dieu* (Commentaire sur la Genèse 2, 3). Et il ajoute dans l'Institution de la religion chrétienne une affirmation qui me semble

encore plus importante : *Les fidèles se doivent reposer de leurs propres œuvres afin de laisser besogner Dieu en eux* (Institution t. 2, ch. 8 § 28).

Une autre raison qui explique le temps de repos réside dans le refus de l'esclavage. Entendons à ce titre le texte du Deutéronome qui est un commentaire du commandement sur le repos : *Tu te souviendras que tu as été esclave en Egypte et que le Seigneur ton Dieu t'en a fait sortir d'une main forte, d'un bras étendu : c'est pourquoi le Seigneur ton Dieu t'a ordonné de célébrer le jour du sabbat* (voir Deutéronome 5, 15). Le travail de l'être humain, situé dans le cadre de l'œuvre de Dieu, redevient ainsi libre et n'est plus un moyen d'asservir et d'opprimer les hommes. Écoutons à nouveau Calvin et cherchons à mesurer la portée sociale de son propos : *Il a voulu donner un jour de repos aux serviteurs et gens de travail qui sont sous la puissance d'autrui... afin que aux serviteurs et ouvriers soit donné relâchement de leur labeur* (Institution t. 2, ch. 8, § 28). L'être humain est ainsi appelé à ne pas asservir son contemporain en l'empêchant de prendre du repos !

Quant au travail de l'être humain, il trouve son fondement dans l'appel adressé par Dieu. Il est d'ores et déjà intéressant de noter que tout travail peut ainsi être l'objet d'une vocation : Calvin ne réserve pas ce terme aux seules vocations religieuses ou ministérielles. Il rejoint ici les affirmations d'autres réformateurs au premier rang desquels Martin LUTHER pour lequel le « *Beruf* » allemand est à la fois travail et vocation. En Christ, nous accédons à la grâce de Dieu qui bénit et rend le travail joyeux

4. Le choix d'une profession, signe de la vocation adressée par Dieu et du service assumé librement par chacun au profit de la communauté humaine

Parce que chacun n'est pas appelé au même travail, chaque personne est appelé à être à l'écoute pour découvrir à quelle profession il est appelé. Ici, l'appel peut être compris non comme une contrainte mais au contraire comme une vocation à laquelle correspond le don de talents particuliers qui valorisent ainsi de manière différenciée différentes personnes qui trouvent ainsi leur place et leur tâche dans la société. Mieux chacune d'entre elles peut ainsi concourir, par la mise en valeur de ses dons particuliers, à l'enrichissement de la vie sociale. Il en est ainsi avec le choix de beaucoup de professions dans laquelle la part de services est importante. Calvin ne limite pas cette idée de vocation aux seules professions manuelles ; voilà ce qu'il dit de la diversité des professions envisageables : *Au reste, il faut noter qu'il y a diverses espèces de travailler. Car quiconque aide et porte profit par son industrie à la société des hommes, soit en gouvernant sa famille, soit en administrant affaires publiques ou privées, soit en conseillant, soit en enseignant les autres, ou par quelque autre moyen que ce soit, celui-ci ne doit point être nommé (c'est-à-dire compté) parmi les gens oisifs* (Commentaire sur la deuxième épître aux Thessaloniens 3, 10). Avec un peu d'humour, on peut même affirmer que cela peut être le cas du banquier, du moins quand il garde ce sens du service ! Mais cela reste l'objet d'une réelle espérance si ce n'est d'une utopie ; déjà à son

époque, Calvin se gardait d'un avis trop positif, c'est le moins que l'on puisse dire puisqu'il dénonçait avec vigueur la cupidité.

Le but du travail est de servir au bien de la communauté humaine : le profit qu'on peut en espérer doit être compris d'abord comme un profit social et non pas un profit gardé individuellement. Le premier critère pour évaluer l'utilité d'une profession est la dimension ou l'absence de service communautaire.

Mais cela ne doit pas entraîner des hommes à opprimer des semblables en les assujettissant à un travail qui les aliène ; voilà le commentaire que Calvin donne concernant ce rejet de l'asservissement d'autrui par le travail : *C'est un commandement politique, par lequel l'équité et humanité nous est recommandée en général... Car s'il nous commande de n'être point inhumain envers les bêtes brutes, combien plutôt veut-il que nous montrions humanité envers les hommes ? Cette sentence donc emporte autant comme s'il était dit en général qu'il ne faut point abuser du travail d'autrui* (Commentaire sur la première épître de Paul à Timothée, 5, 18).

5. La solidarité envers les plus pauvres : le mystère du pauvre et le ministère du riche

Calvin aurait pu se contenter de rappeler cette parole biblique pleine de bon sens quand du moins on accepte de prendre en considération la portée concrète de l'affirmation réaliste de la Bible concernant le péché humain. Il est remarquable de noter une compréhension originale de la pauvreté et de la richesse mais aussi de la solidarité du riche envers le pauvre. Le but de ces affirmations de Calvin est en fin de compte de vivre de manière résolue le partage des biens de telle manière qu'à terme, il n'y ait plus de pauvres. Calvin appelle au partage des biens en montrant que l'amour est bien plus ample que la justice : alors que la société doit être fondée sur la justice, les chrétiens doivent adopter une attitude de solidarité active inspirée par le sentiment et la conviction de l'égalité de tous les enfants de Dieu : les riches deviennent, pour répondre à leur vocation, *ministres des pauvres : en dispensant les biens qui leur ont été mis entre mains par la bonté de Dieu... Tous les riches donc, quand ils ont de quoi bien faire, il est certain qu'ils sont là comme officiers de Dieu et qu'ils exercent ce qui leur est propre : c'est à savoir d'aider à vivre à leurs prochains* (Sermon 141 sur le Deutéronome ch. 24, 19-22).

Quant aux pauvres, ils représentent un mystère destiné à révéler aux riches leur vocation ; ils sont placés auprès des riches pour éprouver leur foi et leur charité. Ils sont ainsi les ministres de Dieu auprès des hommes pour sonder la foi et l'amour de ceux-ci : *Qu'un chacun s'efforce tant qu'il lui sera possible d'aider à ceux qui ont faute et indigence des biens de ce monde* (Sermon 84 sur le Deutéronome ch. 12, 19-23).

L'ordre économique selon Dieu réside dans une solidarité active afin, que par l'aide des riches, les pauvres soient tirés de leur condition. Dans la communauté de ceux qui croient au Christ, doit régner une fraternité active et concrète : chacun ne doit pas considérer ses biens comme sa propriété mais bien plutôt comme des biens qui lui sont prêtés par Dieu pour vivre

une compassion et une solidarité concrète à l'égard de ses prochains. Mais cela ne suffit pas pour mesurer l'intérêt de la pensée de Calvin concernant la vie économique et sociale ; celle-ci doit être inspirée par l'idée de la justice entre les êtres humains : l'Etat doit veiller à ce que la justice soit effectivement une dimension constitutive de la vie sociale. Ceci m'amène à préciser comment le réformateur de Genève comprend la société dans laquelle il inscrit sa réflexion et son action.

6. La prise en considération de la société et l'action en faveur d'une évolution vers plus de justice

Calvin ne se contente ni de réfléchir ni d'agir en faveur d'une simple réforme de l'Eglise ; il exprime des propositions et cherche à en convaincre les dirigeants des sociétés de son époque ; sa correspondance est suffisamment fournie pour nous en donner plus d'une preuve. Il ne limite pas celle-ci à un plaidoyer en faveur des protestants persécutés ni à une défense de la Réforme, y compris en affirmant haut et fort que celle-ci est fidèle au fondateur du christianisme, mais il noue cette correspondance avec ces mêmes dirigeants pour aider ceux-ci à gouverner la cité ou le Royaume dont ils ont la charge avec cette conscience qu'ils ont reçu de Dieu une charge qui consiste à respecter la dignité des êtres humains qui comptent sur leur ministère, leur service fidèle. La justice est clairement un des points fondamentaux des affirmations adressées par Calvin à ces dirigeants.

La première de ses affirmations consiste à dire que l'Etat est une institution voulue par Dieu. Il est surtout intéressant de voir comment Calvin décrit leur fonction, certes située dans son temps, mais décrite de manière à prendre en considération la nécessité de comprendre leur fonction comme un service rendu à la société dont ils ont la charge ; voici comment il s'exprime dans le Catéchisme de 1537 : *Il appartient aux princes et magistrats de penser à qui ils servent en leur office et de ne faire rien indigne des ministres et lieutenants de Dieu. Or quasi tout la sollicitude doit être en ceci, c'est qu'ils conservent en vraie pureté la forme publique de religion, qu'ils instituent la vie du peuple par très bonnes lois et qu'ils procurent le bien et la tranquillité de leurs sujets, tant en public qu'en privé. Or ceci ne se peut obtenir sinon de prendre en sauvegarde les innocents et les maintenir, conserver et délivrer... de résister à l'ardeur des méchants, comprimer la violence et punir les forfaits* (Catéchisme de 1537).

Mais Calvin ne se limite pas à dire l'importance des princes et magistrats dans l'ordre voulu par Dieu dans la société mais il élargit cette fonction confiée à ceux-ci à l'exercice de la justice en particulier en direction des pauvres et des faibles ; l'Etat juste est ainsi celui qui va au-devant des faibles et des pauvres afin que règne l'équité. C'est à l'Eglise de rappeler à l'Etat sa mission sociale de protection des plus faibles, d'autant plus qu'il connaît souvent la tentation de se laisser influencer par les riches et les puissants. Cette affirmation de Calvin n'a pas perdu de sa valeur tant ces tentations font partie de la nature blessée de l'être humain ! Le critère pour juger d'un régime politique c'est sa capacité à agir en faveur des pauvres ; voilà comment Calvin comprend cette question : *Touchant les étrangers et*

orphelins et veuves, cette façon de parler se trouve souvent en l'Écriture, d'autant que tant les étrangers que les orphelins et veuves sont presque destitués de tout secours et aide, et sont sujets aux outrages de plusieurs comme s'ils étaient exposés en proie. Et pour cela chaque fois qu'il est question d'un bon gouvernement et droit, Dieu nomme les étrangers et les veuves et les orphelins d'autant que de là on peut aisément voir quel est le gouvernement public. Car ce n'est point de merveille si les autres obtiennent leur droit parce qu'ils ont des avocats pour défendre leur cause ; et puis aussi les amis sont assemblés. Ainsi quand chacun maintient sa cause, pour le moins il obtient quelque partie de son droit. Mais quand les étrangers et les veuves et les orphelins ne sont point traités iniquement, c'est un signe de vraie intégrité (Leçons sur le prophète Jérémie). L'Église doit donc veiller à ce que ceux qui ont un certain pouvoir assurent un minimum de justice à l'égard des plus faibles.

Quel est pour Calvin le rôle économique de l'Etat ? Rappelons que la théologie réformée insiste sur le rôle destructeur que peut jouer l'argent lorsqu'il n'est pas perçu comme un bien relatif, c'est-à-dire perçu dans sa relation avec l'être humain ; c'est alors qu'il peut devenir une idole redoutable. Il appartient à l'Etat d'intervenir et d'exercer son pouvoir de contrainte pour limiter les abus. Chaque être humain est légitimement fondé à se voir assuré de pouvoir disposer d'une part des richesses produites de telle manière qu'il puisse en vivre, lui et sa famille. La pensée de Calvin est assez équilibrée pour que nous cherchions à bien en mesurer la complexité ; ainsi prend-il son parti du respect de la propriété mais il ajoute aussi que la propriété privée doit être au service de la communauté ; même si c'est bien évidemment vrai d'abord au sein de l'Église, cela doit être également vrai pour la société : il demande notamment que l'Etat assure la sécurité des échanges par la vérification de tous les instruments de mesure afin que les acheteurs ne soient pas trompés sur les quantités achetées. Cela rappelle la parole biblique : *...ayez des balances justes, des poids justes, un épha juste et un hîn juste.*(Lévitique 19, 36). Il est du reste intéressant de remarquer que ce texte biblique se trouve dans le livre du Lévitique, c'est-à-dire de ce livre consacré au culte juste rendu à Dieu. En d'autres termes, assurer l'honnêteté des instruments de pesée c'est contribuer à rendre un vrai culte au Dieu libérateur !

De manière plus générale, l'Etat doit faire régner la justice et l'équité, y compris dans les domaines économique et social. En son temps, l'Etat intervenait par l'interdiction des dépenses superflues.

7. conclusion

En conclusion de cette rapide présentation de la réflexion et de l'action de Jean Calvin en matière économique et sociale, je vous invite à retenir qu'elle consiste à prendre en considération les défauts possibles de l'être humain pour que ceux-ci puissent être corrigés tant au plan personnel que dans les relations entre personnes mais aussi dans la dimension sociale. De plus Calvin ne se limite pas à parler de ces nécessaires corrections mais élargit sa

réflexion et son action à l'exercice concret de la justice dans ces mêmes domaines économique et social. Pour le réformateur français, l'homme doit rester au centre des préoccupations dans ces domaines : nous pouvons ainsi retenir un deuxième point, à savoir que l'être humain est pleinement sujet de l'économie qui est du reste née de sa propre activité. Elle ne peut donc en aucun cas échapper à sa vigilance et aux éventuels correctifs auxquels celui-ci doit aboutir, dans la réflexion et donc le dialogue avec ses semblables.

Plus que les mesures concrètes prises en son temps et qui ne peuvent être reproduites dans notre temps sans les adapter nécessairement, c'est cette réflexion en lien avec une époque précise en vue d'une action concrète que nous avons à retenir. En tous les cas, nous n'avons pas à affirmer que Calvin fonde une passivité de l'Etat dans les domaines économique et sociale pas plus qu'il ne fonde une inertie de l'Eglise du Christ dans ces mêmes domaines.

Oui, nous sommes fondés en raison même de nos convictions sur l'être humain et la société à revendiquer une prise de position des Eglises sur la vie économique et sociale mais aussi une action de l'Etat, et dans notre époque, de l'Europe ou des pays réunis par exemple dans le G. 20 voire dans la communauté internationale toujours en formation que représente l'Organisation des Nations unies, en faveur d'une régulation du marché en vue de plus de justice et d'équité. C'est ce que nous allons envisager dans cette deuxième partie.

II. Mieux comprendre les relations économiques et sociales dans notre époque pour mieux agir en faveur de l'humain et des êtres humains

Précisément parce que la pensée de Jean Calvin intègre fortement l'idée selon laquelle il n'y a pas de propositions justes sans analyse précise des circonstances concrètes, il nous appartient de toujours nous situer par rapport aux circonstances contemporaines. Comment pouvons-nous les décrire ?

Je vous propose d'abord de repérer que nous sommes actuellement marqués par un système économique que les spécialistes appellent l'économie de marché. A part quelques pays du monde qui sont encore marqués par le système intitulé économie planifiée, il est réaliste de reconnaître que depuis l'effondrement de l'Europe de l'Est, c'est bien l'économie de marché qui domine actuellement. Cela ne veut pas dire que tous les pays ont adopté un ordre économique parfaitement conforme au système dit de l'économie de marché ; nous avons bien souvent des adaptations très importantes, par exemple dans le cas d'un ordre économique intitulé l'économie sociale de marché ou l'ordre de l'économie sociale-démocrate de marché et à plus forte raison l'ordre de l'économie à visage humain.

De plus notons que le système économique actuel est de plus en plus marqué par sa mondialisation.

Enfin, troisième réalité qui s'impose à nous : c'est la nécessité d'adopter des correctifs qui permettent de veiller à la sauvegarde de l'environnement et ceci précisément parce que nous ne pouvons pas prêter attention à la réalité sans rappeler avec force que l'être humain ne peut

pas se considérer de manière juste à l'égard de ses semblables sans prêter attention à l'environnement comme dimension constitutive de sa propre vie.

A. Quelques réflexions méthodologiques

1. De la pensée de Jean Calvin à une réflexion pour notre temps

La pensée du réformateur de Genève ne nous est utile que dans la mesure où nous saurons utiliser et transposer toute sa signification et sa portée dans une période qui n'est plus la même. La révolution industrielle s'est non seulement produite mais elle s'accompagne désormais d'une révolution technologique qui aboutit bien souvent à une technocratie, c'est-à-dire d'un gouvernement par la technique. De plus, l'interdépendance des pays est une constante des réalités économiques depuis plus de 30 ans ; elle se double de la mondialisation de l'économie. Enfin de grands ensembles humains, comme la Chine, l'Inde et dans une moindre mesure le Brésil, doivent être pris en compte : l'Union européenne est sans doute une des réponses les plus pertinentes enregistrées depuis la guerre froide à ce phénomène de l'émergence de nouveaux pays, grands non seulement du fait de leur puissance économique mais aussi en raison de leur population (plus d'un milliard pour les deux premiers et 191 millions pour le Brésil).

Ainsi de nouveaux paramètres doivent être pris en considération pour pouvoir mener une réflexion en prise avec la réalité actuelle.

2. Nécessité de prendre en considération la « conformité au réel » et « ce qui rend justice à l'humain » pour retrouver le sens d'une éthique de l'économie

Pour bien comprendre ces deux expressions, il nous faut nous entendre sur leur signification et leur portée pour le sujet que nous abordons. Nous examinerons donc d'abord l'expression de « conformité au réel » puis celle de « ce qui rend justice à l'humain ».

2.1. La conformité au réel

De quoi parlons-nous quand nous utilisons cette expression ? Quand nous cherchons à prendre en considération une éthique économique, nous devons l'articuler avec une attention toute particulière à la conformité au réel ; cela signifie que toute réflexion éthique doit intégrer ce respect du réel. Dans notre domaine, nous ne pouvons pas faire fi du fait que le système économique dominant est l'économie de marché. Mais la conformité au réel ne se limite pas à cette constatation car elle consiste aussi à prendre en considération des règles économiques aussi importantes que l'idée d'investissements à long terme et donc d'une rentabilité également à long terme.

Toutefois ces deux éléments fondateurs d'une véritable conformité au réel ne peuvent être suffisants car ils doivent être complétés par cette prise en considération d'un fait central : c'est l'être humain qui est acteur principal de toute économie et celle-ci ne peut fonctionner

sans lui ou en dehors de lui. Cela revient à dire que nous avons sans cesse à vérifier si la conformité au réel contribue ou non à rendre justice à l'humain ; tel projet social ne peut donc être évalué selon sa seule efficacité économique mais aussi selon sa capacité à rendre justice à l'humain. Nous pouvons déjà pressentir que cette affirmation a d'indéniables conséquences dans le fonctionnement actuel de l'économie en ce sens que sa prise en considération imposera des changements substantiels dans la manière de gérer la composante humaine structurant l'économie elle-même.

2.2. Qu'est-ce qui rend justice à l'humain ?

Si la finalité première de l'économie consiste bien en la production d'un bien au coût le plus faible possible, nous n'avons pas à ignorer la finalité humaine de cette même économie, à savoir celle qui consiste à satisfaire les besoins vitaux de tout être humain en repérant que ces besoins vitaux évoluent avec le temps et la culture d'une époque précise. De même nous avons aussi à prendre en considération la finalité sociale de l'économie qui dépend ainsi d'une compréhension active de la notion essentielle de justice. C'est dire si cette notion de « ce qui rend justice à l'humain » prend une importance considérable dans la réflexion fondamentale sur l'économie. Plusieurs dimensions entrent en jeu dans la détermination de ce qui rend justice à l'humain dans l'activité économique : 1. la prise en considération de l'humanité commune, autrement appelée la cohumanité, à savoir le fait de respecter concrètement tout homme présent dans cette même activité économique ; 2. le fait reconnu que tout homme présent doit aussi pouvoir participer au fonctionnement de cette activité économique et non pas seulement comme simple exécutant ; la participation est donc une dimension essentielle à toute bonne activité économique ; 3. le respect du fait que l'homme n'est pas le seul être vivant présent sur notre terre mais qu'il est bien au contraire un être créé parmi d'autres ; 4. la prise en considération de la nécessaire mise en relation d'éléments constitutifs différents et indispensables pour une vie économique juste, mise en relation par exemple de la liberté, en particulier celle d'entreprendre, avec la solidarité tout aussi nécessaire à cette vie économique qui conduit à l'exercice concret de la justice envers des êtres humains différents.

C'est à partir de ce critère de relationnalité que nous devons reconnaître la relation nécessaire entre ce qui est « conforme au réel » et « ce qui rend justice à l'humain ». Quoique contradictoires apparemment, ces deux critères doivent être situés dans une juste tension l'un par rapport à l'autre et ne pas s'exclure mutuellement. C'est dire si tous les acteurs économiques ont intérêt à prendre en considération ces deux critères fondamentaux pour une vie économique juste.

B. Quelles affirmations tenir dans la crise économique et financière actuelle ?

1. Il est moralement normal de rémunérer l'investissement financier mais aussi l'investissement humain

Il est entendu que si nous reconnaissons comme conforme au réel le fait de la domination du système d'économie de marché, nous sommes aussi amenés à admettre la nécessité du

bénéfice tiré de l'activité économique pour pouvoir réinvestir, rétribuer les actionnaires par le versement d'un dividende correct et les salariés par une juste participation aux bénéfices liés à leur travail. Déjà, en affirmant la nécessité de ces différents éléments, j'ai relié, mis en relation la conformité au réel et ce qui rend justice à l'humain, dans la mesure où précisément j'ai affirmé qu'il était logique de faire participer au bénéfice les actionnaires et les salariés.

Il n'est donc pas conforme au réel d'affirmer soit que seuls les actionnaires ont le droit de toucher un dividende soit à l'inverse que seuls les salariés y ont droit. Mais il n'est pas conforme à ce qui rend justice à l'humain d'affirmer que seuls les actionnaires ont le droit de recevoir un dividende lié à l'importance de leurs investissements alors que l'on oublierait un peu trop facilement que le travail des salariés est aussi un investissement ; le capital financier n'est pas le seul investissement à rémunérer dans une entreprise saine et celle-ci doit aussi prêter attention, par l'action des dirigeants réunis en conseil d'administration, à rémunérer également l'investissement humain par l'intéressement des salariés.

Voilà un premier point qui me semble établi. Mais il me faut aller jusqu'à ses conséquences logiques pour toutes les rémunérations : il n'est pas conforme à ce qui rend justice à l'humain de rendre possible la rémunération des dirigeants d'entreprise, de certains salariés, en particulier de ceux qui confondent entreprises économiques et entreprises financières en jouant une partie du capital de l'entreprise par des jeux hasardeux et extrêmement risqués, et ceci parce que l'entreprise industrielle, agricole ou commerciale a d'abord pour but de participer à la fabrication ou à la commercialisation de biens et non de rentrer dans la catégorie des établissements financiers en acceptant de rentabiliser à court terme une partie de son capital. De plus, il me semble aberrant au plan économique et scandaleux au plan éthique, de voir des banques disposer des dépôts de leurs clients pour pouvoir prendre des risques énormes dans des opérations spéculatives qui sont tout le contraire des véritables investissements qui supposent de prendre des risques à long et non à court terme !

2. Il est indispensable de repenser l'économie dans le long terme et dans l'ordre du raisonnable

Et précisément, c'est aussi à ce niveau de la durée que se situe un des dérèglements majeurs de l'économie actuelle : les exigences de certains entraînent à ne plus raisonner sur une rentabilité à long terme mais bien plutôt sur une rentabilité à moyen voire à court terme, ce qui a pour conséquence fort dommageable de faire porter l'attention sur la seule rémunération du capital et d'oublier l'investissement humain pourtant constitutif de l'entreprise. Quand cela se combine avec l'exigence de rémunérations démesurées, le système économique en arrive aux scandales actuels qui prennent la forme des stock-options, des primes de départ et des bonus représentant des sommes dépassant l'entendement de personnes normalement constituées et provoquant à juste titre leurs réactions scandalisées !

En fait, il semble que les deux phénomènes sont liés l'un à l'autre en raison d'une perte de sens de ce qui fait l'humanité commune : des êtres humains demandent des bénéfices à court terme par manque de sens de l'intérêt commun, de la solidarité mais aussi du sens de l'engagement à long terme.

C'est donc à une véritable réforme de l'économie qu'il nous faut appeler en joignant nos voix à celles et ceux qui demandent d'ouvrir des perspectives, de rétablir une certaine éthique dans le monde de l'économie et de procéder à des condamnations, y compris au plan judiciaire de ceux qui ont entraîné des faillites frauduleuses et des abus de confiance. Car précisément la confiance ne se rétablira qu'à la condition d'une réelle moralisation de la vie économique : le moins que l'on puisse dire à l'annonce récente de l'octroi de nouveaux bonus est que la route sera longue pour une moralisation véritable. Il faudra peut-être encore de nombreuses catastrophes financières pour arriver à une prise de conscience collégiale voire sociale. Mais c'est à nous qu'il appartient d'être conscients des problèmes économiques actuels pour être lumière du monde ou encore mouche du coche.

3. Il est raisonnable de demander la relance d'un véritable dialogue social dans les entreprises et de penser que ce dialogue ne peut pas se limiter seulement à des avancées matérielles

Ces avancées au plan matériel sont indispensables pour assurer le bien-être de bon nombre de nos contemporains mais si nous avons compris les enjeux actuels du dialogue social, nous devons prendre conscience collectivement de l'urgence d'un dialogue sur les conditions de travail, en particulier sur les conditions des mutations ; les problèmes de France Télécom nous y incitent ! Mais aussi, il est nécessaire que tout soit mis en place pour arriver dans la concertation et la planification indicative à un développement durable et raisonnablement économe des richesses naturelles.

En d'autres termes, il ne suffit pas de chercher une nouvelle phase de développement et une nouvelle croissance quantitative mais plutôt de veiller à un développement qualitatif ce que l'on appelle en France le développement durable.

De même nous ne pouvons pas reculer davantage les décisions permettant de rendre justice à l'humain quand celui-ci se compte par centaines de millions voire par milliards dans les pays émergents voire les pays du Tiers Monde. A l'heure de la mondialisation, nous devons saisir la crise comme l'occasion favorable de remettre les pendules à l'heure non seulement en termes de disparités de revenus entre Occidentaux mais aussi entre ceux-ci et habitants du tiers monde. L'existence du G. 20 est certes un premier pas vers la gouvernance économique mondiale mais elle ne doit pas être le moyen de réserver cette gouvernance aux pays les plus riches : du reste il est très intéressant de noter que ce G. 20 actuel ne compte que 15 pays parmi les 20 plus riches ! N'en font pas partie l'Espagne, les Pays Bas, la Suisse, la Belgique et la Suède ; il faut toutefois reconnaître que 4 de ces 5 pays manquants sont représentés par l'Union européenne siégeant en tant que telle dans le G. 20. Par ailleurs, pourquoi mettre en

place des organismes internationaux comme la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (la C.N.U.C.ED) sans en faire l'organe d'un véritable dialogue en vue d'une gouvernance mondiale ? J'avoue ne pas toujours comprendre les dirigeants du monde.

C. Quelles propositions concrètes pour une vie économique et sociale qui rende justice à l'humain ?

1. Même si l'on accepte le système d'économie de marché, il est indispensable d'examiner quel ordre précis doit être donné à ce système, quelles corrections y apporter.

L'être humain doit assumer la responsabilité de cette construction humaine que nous appelons l'économie de marché ; cela signifie qu'il doit maintenant examiner les formes qu'elle doit prendre et ceci en fonction des conséquences humaines, sociales et écologiques qu'il a pu déjà observer dans la pratique du système que constitue l'économie de marché. Cet examen doit aussi passer par la recherche de la meilleure forme en fonction du critère de l'efficacité économique de ladite forme : la concurrence véritable est une nécessité pour son efficacité mais il est aussi indispensable de mettre en place une forme de régulation institutionnalisée pour accorder la priorité aux intérêts généraux par rapport aux intérêts particuliers ; il ne suffit pas de croire au principe du « laissez faire ». Ce système de régulation doit s'orienter vers un respect des critères de ce qui rend justice à l'humain. Il doit aussi imposer à l'économie de marché des objectifs déterminés : l'instabilité conjoncturelle et structurelle la plus faible possible en particulier au niveau du chômage, l'adaptation de la croissance aux exigences de l'environnement, le maintien de l'inflation au niveau le plus bas possible afin de maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie, la fabrication et la commercialisation la plus efficace possible mais en tenant compte des contraintes humaines et d'environnement, la création d'un réseau social, la participation des salariés au capital financier et aux décisions au sein de l'entreprise dans laquelle ils sont actifs. Pour toutes ces raisons, il semble largement préférable de préférer l'ordre particulier d'économie sociale de marché à celui de l'économie de marché à structure proprement capitaliste qui ne permet pas de rendre justice à l'humain ni de veiller au développement durable et économe des richesses naturelles reconnues actuellement comme limitées sur la terre.

2. Que préconiser concernant la mondialisation de l'économie ?

Il est important de mettre en place les institutions qui rendent effective la coopération interdépendante entre les pays. Il est particulièrement urgent de résoudre le problème majeur de la pauvreté et de la faim dans le monde, en particulier par une véritable remise d'une partie non négligeable de la dette des pays du tiers monde en l'assortissant de conditions en vue du développement de leurs populations. Il convient aussi d'accepter l'augmentation des

prix payés pour les produits qu'ils exportent mais également de rendre les pays du tiers monde capables de développer une culture vivrière propre à leur consommation interne. Il est également urgent que soit mises en place des mesures d'aide aux pays en voie de développement en matière de respect de l'environnement : p. ex. en termes d'exploitation responsable de la forêt.

La participation des salariés des entreprises du monde entier doit être aussi favorisée afin de rendre partout dans le monde justice à l'humain.

Car même au plan mondial, c'est en rendant justice à l'humain et donc en respectant son environnement que les hommes et les femmes vivant sur cette planète relèveront ensemble les défis actuels afin de faire de l'économie de marché une économie pour l'homme. Comme chrétiens, c'est ce que nous demandons à la société contemporaine : que soit respecté et reconnu comme constitutif d'une économie considérée de manière saine ce qui rend justice à l'humain. Oui, plagiant la célèbre parole du Christ : *le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat*, (voir Matthieu2, 27), nous demandons que soit respectée cette parole modernisée et pertinente pour notre époque : *l'économie est faite par et pour l'homme et non l'homme pour l'économie*. Nous demandons des actes afin que soient corrigés les abus d'un système laissé à lui-même pour qu'il redevienne un système maîtrisé par l'être humain qui en est l'acteur décisif.

En conclusion, que retenir de cette présentation ? D'abord que nous avons intérêt à articuler l'un avec l'autre deux principes fondamentaux pour une réflexion et une action pertinentes dans le domaine de la vie économique et sociale : la « conformité au réel » et la « conformité à ce qui rend justice à l'humain ». Cela permettra aux chrétiens que nous sommes, du moins pour beaucoup d'entre nous ce soir, de rendre compte des propositions que nous exprimons afin de sortir de la crise dont nous reconnaissons qu'elle est bien une crise économique et financière mais que nous souhaitons voir reconnue comme une crise également spirituelle dans la mesure où elle est un révélateur du manque de prise en considération de l'humain premier élément constitutif d'une vie économique et sociale saine. La deuxième affirmation consiste à dire que l'économie contemporaine doit intégrer de nouveaux défis parmi lesquels le développement durable et l'attention à l'environnement qui sont par ailleurs facteurs de création d'emplois en grand nombre. La troisième affirmation tend à rappeler que la réduction des disparités économiques entre l'Est et l'Ouest comme entre le Nord et le Sud de la planète rendra possible la diminution des guerres, des migrations et des tensions racistes ainsi que des atteintes à l'environnement. Le renforcement de la justice sur l'ensemble de la terre contribuerait à renforcer également la société formée des êtres humains répartis à la surface de la terre et ferait de celle-ci une terre habitable par l'ensemble de l'humanité. Oui, il m'apparaît clair que le rééquilibrage des relations Nord-Sud est vraiment vital pour l'avenir de l'humanité mais que ce défi doit trouver son équilibre en étant mis en relation avec celui de la préservation de l'environnement et ceci également à l'échelle de la terre. Nous avons à prendre conscience du fait que le défi économique et

social a désormais une dimension planétaire et nécessite de ce fait une gouvernance mondiale qui va bien au-delà des rendez-vous du G. 20.

Nous avons donc à poursuivre avec d'autres le dialogue amorcé entre nous ce soir pour simplement être davantage conscients des problèmes et être ainsi rendus capables d'allier ensemble, de manière collégiale, bonne volonté, compétence et actions déterminées en faveur de la justice et la paix sur cette terre. Nous en portons de manière collégiale la responsabilité ; il n'est pas trop tard pour agir ensemble et changer personnellement, collégalement et socialement de comportement. Il n'y a pas de fatalité et nous n'avons pas à tomber dans le désespoir ! C'est ainsi que nous serons ensemble responsables de cette sortie de crise en contribuant ensemble à une prise de conscience et à une action résolue en faveur de la justice et la paix. C'est ici et maintenant que nous avons à agir. Et c'est aussi pour cela que je vous remercie non seulement pour votre présence mais aussi pour ces prochains temps de dialogue et d'action à entreprendre ensemble. Et pour l'instant, merci pour l'échange que nous allons nouer ensemble.